

**Zeitschrift:** Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter  
**Herausgeber:** Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter des Kantons Freiburg  
**Band:** - (1997)  
**Heft:** 8

**Artikel:** À propos de conservation du patrimoine architectural  
**Autor:** Castella, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1035796>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A PROPOS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

CLAUDE CASTELLA

L'objet d'art et l'objet d'architecture diffèrent fondamentalement du point de vue de leurs conditions de conservation. La notion d'intégrité a du sens pour une œuvre d'art qui par définition est achevée et en conséquence n'accepte aucune transformation; la notion d'intégrité n'est pas pertinente pour l'objet d'architecture qui assure sa pérennité par des adaptations à des destinations successives. La mise en musée n'est pas envisageable pour les objets d'architecture. Un bâtiment s'inscrit dans l'étendue d'un lieu dont il ne peut être isolé au risque de perdre son sens.

## Patrimoine architectural et identité des lieux

S'agissant de patrimoine architectural, parler de conservation revient inévitablement à parler de production d'un espace, tant à la mesure de l'objet que du lieu dans lequel il s'inscrit.

L'architecture moderne s'est faite contre la ville: logique de la destruction qui substitue à un morceau de ville une collection d'objets. Le bâtiment est conçu comme un objet standardisé pouvant être posé de manière répétitive dans un espace considéré comme homogène (fig. 1).

Dès les années 1970, cette tendance a été remise en cause à la fois par le refus des habitants et la mauvaise conscience des architectes. La protection des «centres historiques», des «noyaux anciens de localités», s'est affirmée comme une opposition à une forme d'urbanisation privilégiant les exigences de fonctionnement et d'hygiène; comme une réponse à une forme d'urbanisation

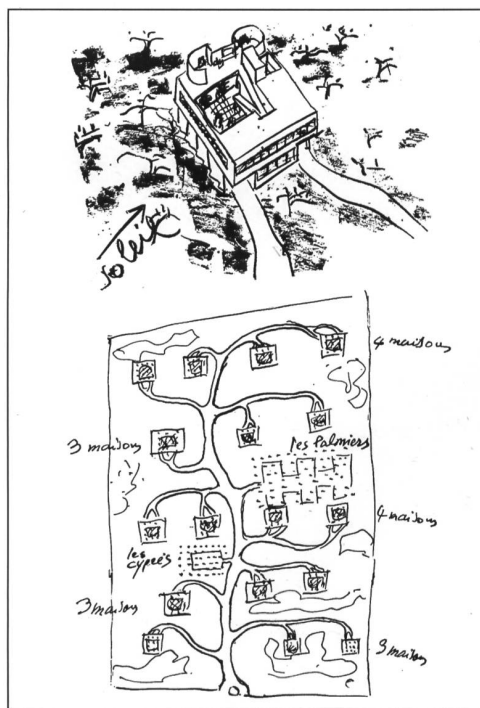


Fig. 1 Le Corbusier n'a pas hésité à proposer une répétition de la fameuse maison Savoie à Poissy (Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme, Vincent et Fréal, Paris 1960).

DOSSIER



Fig. 2 Le logement aménagé dans l'ancienne grange offre une alternative à la maison individuelle du lotissement conventionnel. Ependes, Sâles, Manfred Schafer, architecte, Fribourg.

s'étendant à l'ensemble du territoire de manière uniforme sans tenir compte des spécificités locales.

Le modernisme des années 60-70 s'estompe. Hier bas-fonds livrés aux démolisseurs, les centres anciens appellent aujourd'hui les louanges.

Il s'agit de dépasser la notion de monument et de considérer la notion d'ensemble construit. Concevoir la protection du patrimoine comme une composante de l'aménagement du territoire, impose d'évaluer l'intérêt d'un bâtiment en tenant compte non seulement de sa valeur comme témoin de l'histoire de l'architecture et de l'art mais également de son rôle en tant que composante de la structure et du caractère d'un lieu.

La notion d'ensemble se substitue à la conception classique du monument: le rassemblement d'éléments qui par eux-mêmes ne présentent pas d'intérêt particulier produit une valeur irréductible à la somme des composantes. Il s'agit d'intégrer la protection du patrimoine dans les processus d'aménagement du territoire de telle manière que la conservation du patrimoine soit non seulement une composante de l'aménagement mais également un facteur de qualité dans l'aménagement de notre espace contemporain. L'utilisation d'anciennes granges pour l'aménagement de logements peut offrir une alternative à la forme d'habitat du lotissement conventionnel (fig 2).

Quoi de plus banal et traditionnel que de se définir par le lieu d'où l'on vient, d'où l'on est, et de repérer les autres de cette manière. Mais encore faut-il que le lieu ait conservé quelques

traits distinctifs. L'objectif de la conservation du patrimoine architectural est sans doute d'éviter une aliénation des lieux: éviter qu'en raison de certaines conditions d'urbanisation, de mise aux normes, les lieux ne cessent de s'appartenir, ne perdent leur identité.

L'identité d'un lieu n'est pas réductible à la géométrie de l'espace que réalisent les constructions qui le composent (implantation et gabarits). La matérialisation des constructions est un facteur déterminant du caractère du lieu.

### Conserver ou transformer ? Sens de la question et question de sens

Le changement de destination est un phénomène ordinaire dans la vie d'un édifice. Cette mutation s'impose souvent comme la condition d'une possible conservation du bâtiment, en particulier pour le patrimoine architectural rural. L'évolution des structures d'exploitation a pour conséquence des désaffectations de plus en plus nombreuses de constructions qui ne répondent plus aux exigences des techniques modernes ou dont l'usage s'est perdu.

La question de la légitimité à conserver le caractère d'une ancienne construction qui change de destination est régulièrement posée.

Pour quelle raison conserver une ancienne porte de grange qui ne connaîtra plus le passage des chars à fourrage ?



Fig. 3 La façade exprime ici sans équivoque possible le changement d'affectation. Architecture de nulle part et de partout à la fois.

Les éléments conservés ne sont-ils pas réduits à un statut de décor qui ne saurait à lui seul justifier leur conservation? Pourquoi conserver l'aspect d'un édifice en général, d'une grange ou d'une étable en particulier, dès lors que la relation originelle à l'usage disparaît?

La question n'appelle pas de réponse, sinon une question en retour: pourquoi pas? La question invite par contre à mettre en question la doctrine architecturale qui conduit à poser la question.

## Les rapports de la forme à la fonction

La question repose sur une notion de vérité liée à une conception du rapport forme-fonction héritée de la doctrine fonctionnaliste: l'architecture doit être conçue de l'intérieur de sorte que l'aspect externe se subordonne aux nécessités internes; la fonction interne détermine la forme extérieure. (fig. 3)

Une telle approche présuppose une secondarité de la forme par rapport à la fonction: il y a, d'une part et d'abord, le domaine des fonctions et, d'autre part et ensuite, celui des formes adéquates. L'architecture est déterminée par la fonction: il s'agit de passer de la fonction exprimée sous forme de diagrammes à la forme enveloppe. On conçoit aisément qu'une telle conception ait quelque difficulté à intégrer une démarche qui consiste à insérer de nouvelles fonctions dans une forme existante. (fig. 4)

Cette conception mérite d'être relativisée: elle peut caractériser une tendance architecturale

mais non l'architecture<sup>1</sup>. «La forme et la fonction sont une même chose» écrivait Wright. Formulation qui est loin d'avoir le même sens que la fameuse formule «la forme suit la fonction».

Il conviendrait bien sûr de tenter de préciser ce que les expressions «forme» et «fonction» désignent dans l'un et l'autre cas. Les fonctions sont multiples et les formes sont fonctionnellement surdéterminées. La forme de l'encadrement d'une porte de grange est sans doute déterminée par la fonction du passage d'un char, mais elle est également déterminée par une fonction constructive et assume le plus souvent également une fonction décorative. Indépendamment de la réalité à laquelle renvoie l'expression fonction, la

1 Philippe BOUDON, Architecture et architecturologie, I Concepts, A.R.E.A, Paris, 1975.

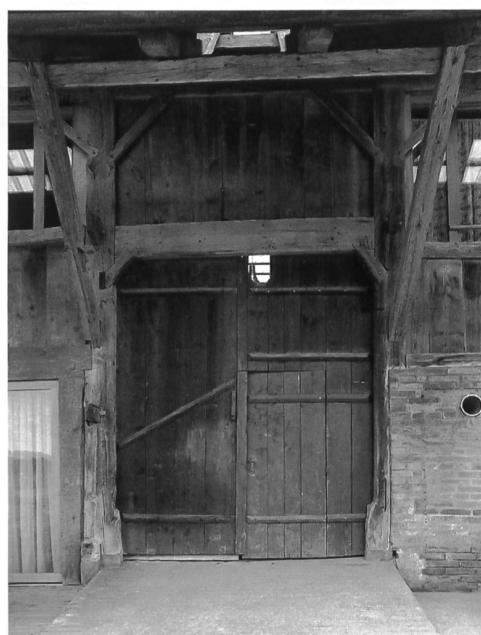


Fig. 4 Malgré les apparences, ou contre les apparences diront certains, des logements ont été aménagés dans l'ancienne grange. Ependes, Sâles, Manfred Schafer, architecte, Fribourg.

différence fondamentale réside dans la manière de penser le rapport entre la forme et la fonction: dans un cas la forme est conçue comme étant déterminée par la fonction, dans l'autre, la forme et la fonction sont interdépendantes.

Sous cet éclairage, l'interprétation de la grange utilisée pour l'aménagement de logements change. Il n'y a plus aucune raison de relever une discordance entre forme et fonction. Il s'agit d'un nouveau rapport entre forme et fonction: conception d'un nouvel habitat tant au niveau de la forme que de la fonction, production d'un nouvel objet architectural. Il n'y a plus aucune raison de parler de grange dénaturée, dans la mesure où il n'y plus de grange. Le résultat de l'intervention n'est pas une grange transformée mais un nouvel objet architectural (fig. 5).

Ne serait-ce pas une vertu de la conservation du patrimoine d'inviter à la conception de nouvelles formes architecturales au sens où l'on peut parler d'une forme du contenu autant que d'une forme du contenant.

## Conservation et création contemporaine

On oppose souvent conservation du patrimoine architectural et création contemporaine, en reprochant aux défenseurs du patrimoine de faire obstacle à l'expression de notre culture contemporaine. On fait remarquer que «si les générations précédentes n'avaient pas démolì pour construire leurs propres œuvres le patrimoine à protéger ne serait pas aussi riche». On revendique le droit à la création en invoquant la «qualité» de l'objet de remplacement pour justifier une démolition.

Aucune génération n'a connu une mutation aussi importante et rapide de son cadre vie. Il n'est pas étonnant que dans ce contexte les témoignages du passé prennent, aujourd'hui plus que hier, une importance particulière. Si nous n'y prenons garde, nous ne saurons bientôt plus rien du passé. Le patrimoine bâti protégé représente, dans le canton de Fribourg, environ 10% du parc immobilier. Comment dès lors, en termes de quantité, parler raisonnablement d'entrave à la création. Et peut-on sérieusement parler d'entrave, comme si le projet de réhabilitation du patrimoine était une démarche stérile sur le plan de la créativité? Le projet de réhabilitation d'anciennes constructions peut au contraire être un facteur d'innovation dans la mesure où il invite à remettre



Fig. 5 Il ne s'agit pas d'une grange transformée mais d'un nouvel objet architectural. Ependes, Sâles, Manfred Schafer, architecte, Fribourg.

en question les modèles et les normes. Les logements installés dans une ancienne grange désaffectée peuvent avoir une qualité propre qui n'aurait sans doute jamais été inventée si le défi de la conservation de l'ancienne construction et de la préservation de son caractère n'avait pas été relevé (fig. 6-7). Le patrimoine est alors non seulement le témoin d'une culture passée mais également et peut-être surtout une composante de notre culture, un des lieux de la production de notre culture contemporaine. Mais la démarche fait appel à une autre forme d'ambition architecturale que celle de s'afficher par l'utilisation de formes à la mode.<sup>2</sup>

2 Charles-André MEYER, L'architecture patrimoniale, Bibliothèque des Arts, Paris-Lausanne (vers 1990).



Fig. 6-7 Hall d'entrée et cage d'escaliers. Nous sommes contraints de reconsidérer la nomenclature habituelle tant l'objet s'écarte des idées reçues. Münchenbuchsee, Michael Frey, architecte, Berne.



## Zusammenfassung

Was gibt es Einfacheres, als sich nach dem Ort seiner Herkunft zu definieren – und es mit den Mitmenschen ebenso zu tun? Das setzt allerdings voraus, dass dieser Ort einige besondere Züge zeigt, Identität besitzt. Es ist bei der heutigen Verstädterung eines der Ziele der Denkmalpflege, etwas dazu beizutragen, dass unsere Landschaften und Dörfer ihr Gesicht nicht verlieren. Funktionswechsel sind bei Bauten eine geläufige Erscheinung. Häufig zwingen sie sich gera-

dezu auf, besonders bei bäuerlichen Bauten, und sind für diese oft die einzige Überlebenschance. In einer alten Scheune eingerichtete Wohnungen können Qualitäten besitzen, zu denen der Architekt zweifellos nie vorgestossen wäre, hätten sich ihm nicht die Bedingungen zur Bewahrung des Altbaus und seines Charakters in den Weg gelegt. Die Kulturgüter sind deshalb nicht nur Zeugen vergangener Epochen, sondern können ebenso sehr eine Komponente unserer Zeit werden, ein Ort, wo ein Stück eigener, neuer Kultur entsteht.

DOSSIER